

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 30 avril 2015

AVIS

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 23 avril 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 23 avril 2015

NOR D E F A 1 5 5 0 6 3 2 V

Références :

Décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 23 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 810.1.1.2) modifié.

Arrêté du 29 juin 2009 (JO n° 158 du 10 juillet 2009, texte n° 32 ; signalé au BOC 28/2009 ; BOEM 810.2.1) modifié.

Arrêté du 18 janvier 2011 (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4 ; signalé au BOC 29/2011 ; BOEM 810.6).

Instruction n° 144855/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012 (BOC N° 29 du 6 juillet 2012, texte 3 ; BOEM 810.2.1).

Référence de publication : BOC n° 19 du 30 avril 2015.

Il est organisé, au titre de l'année 2015, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Deux (2) places sont offertes au titre de ce recrutement. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 29 et 30 septembre 2015. L'épreuve orale d'admission se déroulera les 9 et 10 décembre 2015. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers, les ingénieurs d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement et les ingénieurs sur contrat du ministère de la défense réunissant, au 1^{er} janvier 2015, les conditions suivantes :

- être âgé de trente-quatre ans au plus ;
- totaliser au moins cinq ans de services, en qualité d'officier ou d'ingénieur d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement ou d'ingénieur sur contrat du ministère de la défense ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L642-1 et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144855/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le mardi 23 juin 2015, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du

second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDMR/GM
60, boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.